

Nom et coordonnées de l'école :

EMPU Lucie Artu
EEMU Jean Toulza

Communes : RPI 42
Mazion-Eyrans



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE

Date : 7 novembre 2023

Circonscription : BLAYE

Présents :

Présidente - (directrice d'école) : M^{me} Bartz

Equipe enseignante :	M ^{me} Bertineau, M ^{me} Brayda-Bruno, M ^{me} Emmery
Le maire ou son représentant :	Eyrans : Mr Bailan Mazion : M ^{me} Chasseloup
Les conseillers municipaux :	Eyrans : Mr Rousset - M ^{me} Petit Mazion : Mr Sicaud - M ^{me} Leblanc
DDEN :	/
Représentants des parents d'élèves :	Eyrans : M ^{me} Bernal - M ^{me} Sevilla - M ^{me} Massellamany Mazion : M ^{me} Allouet
APE	M ^{me} Brayette
Agents municipaux :	M ^{me} Morandière
AESH	M ^{me} Montero-Plaza

Excusés :

Inspectrice de l'éducation nationale : M^{me} Hache

Conseillers : M^{me} Jolly-Micheau

Parents élus : M^{me} Peyrabère-Floch, M^{me} Dubois, M. Pawlak

Début du conseil d'école : 17h39

Secrétaire de séance : M^{me} Bertineau

CONSEIL D'ÉCOLE :

a- Présentation des membres du Conseil d'École

Tour de table pour présenter tous les membres présents.
Il n'y a pas de DDEN pour notre RPI.

b- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Les résultats sont les suivants :

Pour l'école d'Eyrans :

Électeurs	92
Votants	57
Bulletins blancs ou nuls	9
Suffrages exprimés	48
Participation	61,96 %

Mmes BERNAL, SEVILLA, DUBOIS sont titulaires.
Mr PAWLAK et M^{me} MASSALLAMANY sont suppléants.

Pour l'école de Mazion :

Électeurs	36
Votants	36
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	36
Participation	100 %

M^{me} ALLOUET est titulaire.
M^{me} PEYRABERE-FLOCH est suppléante.

c- Règlement intérieur du conseil d'école – Fonctionnement du conseil d'école

Le Conseil d'École se réunit trois fois dans l'année pour discuter des points annoncés à l'ordre du jour par la directrice.
Il réunit les représentants de la communauté éducative.
Il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote notamment sur le règlement intérieur.
Pour les questions nécessitant un vote, le vote à main levée est le mode de suffrage courant.
Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, une voix par personne (1 voix par enseignant, 1 voix pour la directrice, 2 voix pour les élus, 1 voix par représentant de parents d'élèves élus titulaires, ou suppléant remplaçant le titulaire).
Afin d'établir un procès-verbal du Conseil, un secrétaire de séance est sollicité.
Le PV est communiqué à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, à la municipalité et aux parents d'élèves.
Les questions des parents doivent remonter à la présidente du conseil 8 jours avant la date du conseil.

d- Approbation du PV du précédent conseil d'école du 2 juin 2023

Le PV du conseil d'école du 2 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

e- Vote du fonctionnement en conseil d'école regroupé

Les équipes pédagogiques des écoles d'Eyrans et Mazion souhaitent regrouper leur conseil d'école pour l'année 2023-2024 au titre du Regroupement Pédagogique Intercommunal 42.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
M^{me} Bartz, directrice de l'école de Mazion, présidera le conseil regroupé.

ÉDUCATION NATIONALE

I Fonctionnement de l'école

a- Règlement intérieur – Charte de la Laïcité et Charte de la diversité

Les règlements ainsi que les chartes ont été envoyés en amont aux membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance.
La Charte de la Laïcité rappelle les principes fondamentaux de la République Française, la neutralité des personnels ainsi que la laïcité des enseignements.
La Charte de la Diversité précise que l'école est inclusive. Cela implique l'acceptation et la prise en compte de tous les élèves dans leur singularité.

Les règlements intérieurs sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.
Ils seront transmis aux familles, accompagnés des Chartes de la Laïcité et de la Diversité pour en accuser réception et signature.

b- Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement

Les plans ont été transmis en amont aux membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance.
Un plan de circonscription a été établi pour cette rentrée scolaire.
Le plan de prévention des violences mis en place l'année dernière par le RPI reste valable pour cette année .

c- Présentation du plan de continuité pédagogique

La continuité pédagogique s'applique uniquement en cas de fermeture de l'école ou de la classe, quelles qu'en soit les causes. Il s'agit de s'organiser pour faire face à des situations particulières comme celles connues pendant la crise du Covid.
Les coordonnées des familles sont mises à jour chaque année et il est très important de signaler tout changement.
Les familles qui ne sont pas équipées numériquement sont identifiées. Dans ce cas, les mairies peuvent être mises à contribution pour l'impression de documents par exemple.
Chaque classe dispose d'une adresse mail privée pour communiquer avec les familles et transmettre le travail. De plus, chaque classe possède un « mur numérique » pour compléter le dispositif.
Attention, ce dispositif ne s'applique pas en cas d'absence des enfants.

d- Sécurité à l'école

exercices incendie : 2 exercices sont obligatoires chaque année (1er en septembre – 2nd au printemps)

À Eyrens : il a eu lieu le 18 septembre.
Il est à noter qu'un relais de l'alarme est nécessaire dans la classe des CE1/CE2.

À Mazion : il a eu lieu le lundi 25 septembre.
Les enfants de petite section ont très bien réagi à ce 1^{er} exercice.

Ces exercices ont pour objectifs de faire acquérir de bons réflexes aux élèves.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : il présente 2 parties distinctes :

- PPMS-Risque majeur : confinement pour mettre les enfants et le personnel en sécurité en attendant les secours en cas de problèmes liés à des risques naturels (inondation, tempête, ...) ou technologiques.
- PPMS-attentat/intrusion : dans ce cas, on apprend aux enfants à se cacher ou fuir vers un lieu de repli.

Deux exercices PPMS sont effectués chaque année, un pour chaque type.
Le 1^{er} aura lieu avant les vacances de Noël.
Le 2nd devra se dérouler avant les vacances de printemps.

e- Budgets municipaux

Pour l'année 2023, les budgets alloués ont été confortables. Les enseignantes remercient les municipalités.
Le budget pour 2024 sera voté en mars.

f- fonctionnement et état financier de l'année 2022-2023 de la coopérative scolaire

Les écoles sont affiliées à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole).

Bilans 2022-2023 :

Eyrans

Départ	3201,13 €	
	Entrées	Sorties
Adhésion à l'OCCE + frais compte		170,13 €
Cotisations de rentrée des familles	495 €	
Don APE	697,5 €	
Projets, livres, matériel éducatif		604,90 €
Jeux de récréation		162,39 €
Photos de classes	1631 €	1091,15
Tombola	1898 €	978,73 €
Jeux fin d'année		81,05 €
Sortie fin d'année 2022		226,20 €
Sortie fin d'année 2023	156 €	565 €
Caisses de classe	170,93 €	1050 €
TOTAL	5048,43 €	4929,55 €
RESTE		3320,01 €

Mazion

	recettes	dépenses
31 août 2022	782,84 €	
Cotisations de rentrée par les familles	575 €	
Cotisation OCCE		38,24 €
Petit matériel		181,58 €
Achat marché de Noël		52,39 €
Vente marché de Noël	120 €	
Achat tabliers		285,3 €
Vente tabliers	304 €	
Don APE	230 €	
Achats jardin , cuisine		71,58 €
Sortie Terre d'Oiseaux		72 €
Balade contée		250 €
Interventions plasticienne		250 €
Achats kermesse		33,29 €
Bénéfices kermesse	306,42 €	
Vente photos	496 €	
photographe		391,97 €
Frais Crédit Agricole		10 €
31 août 2023	1177,91 €	

Prévisions pour ce début d'année :

Eyrans :

Recettes	Dépenses
Cotisations de rentrée : en attente	Coopératives de classes : 1050 €
Dons de l'APE : 177 €	Adhésion + assurance OCCE : 151,90 €

Le solde actuel de la caisse commune est donc de 2 295,11 € et chaque caisse de classe a reçu 350 € pour l'année.

Mazion :

	recettes	dépenses
31 août 2023	1177,91€	
OCCE		56,35€
Livres Comité lecture		92,63€
Petit matériel		48,34€
Don APE	57€	
Cotisations de rentrée	320€	
Solde au 7 novembre 2023	1357,59€	

g- Communication école / parents / mairie

« La qualité du dialogue entre les enseignants et les familles favorise au bon épanouissement des élèves. »

La confiance et le respect sont les bases de ce dialogue.

Les enseignantes peuvent inviter à rencontrer les familles si besoin. De même, les familles peuvent solliciter un rendez-vous aux enseignants. Pour cela, il est recommandé d'utiliser le cahier de liaison.

Aucun entretien ne sera donné sur le temps d'accueil.

Conformément au règlement intérieur, les absences doivent être signalées par mail ou par téléphone et justifiées par écrit au retour de l'élève.

Lorsque les parents ont besoin d'évoquer un problème durant le temps périscolaire, ils peuvent s'adresser à la mairie.

II Projets et vie de l'école

a- Axes généraux

Afin de travailler sur l'axe 2 du projet d'école du RPI « parcours artistique et culturel », les élèves vont participer au projet « école et cinéma ». Cela va consister à visionner des films et s'échanger entre les classes des activités autour de ces films.

PS-MS- et GS-CP : courts métrages « la ronde des couleurs »

CE1-CE2 et CM1-CM2 : « Le dirigeable volé »

Puis terminer avec un film en commun : Wallace et Gromit.

La photo de classe a eu lieu le jeudi 5 octobre dans les 2 écoles. Tout le monde est satisfait du changement de photographe.

Le marché de Noël aura lieu le mardi 19 décembre à la salle des fêtes de Mazion.

Des chants de Noël seront interprétés par les enfants et des objets fabriqués par les enfants seront vendus (don libre des familles).

Un apéritif sera offert par la mairie de Mazion pour clôturer cette soirée.

Les bénéficiaires viendront alimenter les caisses des classes.

Une séance de cinéma à Blaye sera offerte par la mairie d'Eyrans. Le film choisi est « Le Noël de Shaun le mouton ».

Le Père Noël devrait rendre visite aux petits de Mazion dans la dernière semaine de décembre (s'ils sont sages).

Les classes d'Eyrans fêteront le 100ème jour de classe en organisant des ateliers inter-classes.

Les enseignantes rappellent qu'aucun cadeau de fête des mères/pères ne sera préparé en classe.

Certains élèves, eu égard à leur situation familiale, pourraient être mis en difficulté.

b- Projets de classe

Classe de CM1-CM2

- « ateliers cuisine » pour les anniversaires / ingrédients achetés avec la coopérative scolaire

Les ateliers auront lieu chaque fin de période. Cuisineront ceux qui ont fêté leur anniversaire durant la période écoulée.

- bibliothèque tous les quinze jours
- axe 3 du projet d'école : « Livres en citadelle » : 2e week-end du mois de décembre (60 € financés par la coopérative scolaire)

- En route vers les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques

Thème fil rouge de l'année, avec unité d'apprentissage balle ovale en période 1 au stade, des lectures en lien avec le sport et les JO prévues durant l'année, une unité d'apprentissage « rouler à vélo », un travail en EMC autour des valeurs des Jeux Olympiques.

Classe de CE1-CE2 / Classe de GS-CP

Les classes disposent de l'application « Éducartable ».

Des photos de la vie de classe y sont régulièrement postées. Les familles ont reçu un mot de passe en début d'année pour s'inscrire.

Projet « périodes historiques » en commun entre les deux classes.

Lors de la période 2, elles travailleront sur la Préhistoire avec des ateliers en commun et des ateliers propres à chaque classe. Puis elles travailleront sur l'Antiquité, le Moyen-Âge, les Temps Modernes et l'Époque contemporaine.

Classe de PS-MS

- Digipad pour la publication des photos et la vie de la classe

- Goûter auquel sont invités les parents d'élèves en fin de période qui permet un moment convivial.

- Participation au projet de circonscription « Comité Lecture »

- fil rouge pour l'année : « les jeux olympiques »

Certains de ces projets vont pouvoir se réaliser grâce à une aide financière de l'Association des Parents d'Élèves.

L'association a fait un don aux écoles (3€ par enfant).

c- APE

L'APE expose ses projets de début d'année :

- café / viennoiseries le matin de la rentrée

- soirée Halloween pendant les vacances de Toussaint

- tracés au sol dans les cours des deux écoles : tout est prêt mais la météo n'était pas au rendez-vous. C'est reporté au printemps 2024

- vente de sapins avant Noël

III Parcours de l'élève

a- Dispositifs d'aide

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) : les enseignants spécialisés n'interviennent pas dans le RPI. Nous pouvons tout de même solliciter l'aide de Mme De Souza, psychologue scolaire de notre secteur.

PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Éducative) : Il est mis en place par l'enseignant de l'élève et définit un objectif précis en fonction des besoins de l'élève. Il décrit les aides et les adaptations mises en place. Il est limité dans le temps et peut être reconduit si nécessaire.

APC (Aides Pédagogiques Complémentaires) : les élèves rencontrant une difficulté passagère peuvent bénéficier d'un accompagnement pédagogique complémentaire (2 fois 30 minutes par semaine).

Il est à noter que les directrices en sont dispensées.

b- Évaluations nationales

Elles ont eu lieu les semaines du 11 et 18 septembre et concernent les élèves de CP, CE1 et CM1.

Les CP auront une 2ème partie en janvier.

Les familles sont informées individuellement des résultats et des difficultés qui seraient apparues.

c- Conseil École Collège

C'est un temps d'échanges entre enseignants du primaire et du collège ainsi que les personnels de direction. Des actions pour favoriser la continuité des apprentissages sont mises en place au profit des élèves.

Secteur de St Ciers sur Gironde : 16 octobre 2023

Secteur de Blaye : 17 novembre 2023

MAIRIE / QUESTIONS DIVERSES

- Lavage des dents le midi :

Il est difficile de faire passer autant d'enfants aux toilettes et de stocker toutes les brosses. Une tolérance est accordée pour les enfants portant des appareils.

- Serviettes en tissu :

Il n'est pas possible de stocker autant de serviettes et de s'assurer qu'elles reviennent chaque semaine lavées.

- La mairie d'Eyrans rappelle qu'il est tout à fait possible de payer la cantine sur internet.

- Le menu de cantine et le PV du Conseil d'École seront affichés pour ne pas désavantager les familles qui ne sont pas équipées numériquement.

- Les lots de tombola :

Il est souhaitable que les lots restent les plus locaux possibles afin que chaque gagnant puisse profiter de son lot.

- La mairie d'Eyrans va réfléchir à une solution pour que les incivilités concernant le parking cessent.

Fin du conseil d'école : 19h01

Prochain conseil d'école aura lieu le : 15 mars 2024

Fait à Eyrans, le 7 novembre 2023

La Directrice,
Présidente du Conseil d'École regroupé :
M^{me} Bartz



La Secrétaire de séance :

M^{me} Bertineau

